

PREFET DE LA MOSELLE

Direction départementale des territoires
Service aménagement, biodiversité et eau
Unité police de l'eau

M. Cyrille SCHOLLHAMMER
12 rue de la Charrois
52150 BOURMONT

Dossier suivi par : Antoine SCHWARTZ
Tél. : 03 87 28 30 87
Fax : 03 87 02 79 32
Mél : antoine.schwartz@moselle.gouv.fr
Réf. : AS/

Objet : Dossier de déclaration concernant: Le projet de régularisation administrative d'un étang sur le ban communal d'Avricourt (57)

Metz, le 12 avril 2016

P. J. : 1 dossier
Récépissé de déclaration + fiche descriptive

Monsieur,

J'accuse réception du dossier de déclaration, au titre du code de l'environnement (Loi sur l'Eau), concernant l'opération suivante :

➤ **Le projet de régularisation administrative d'un plan d'eau en indivision sur le ban communal d'AVRICOURT (57).**

Les références administratives de ce dossier sont les suivantes :

- Date de réception du dossier au guichet unique de l'eau : **05 avril 2016**
 - Numéro d'enregistrement au guichet unique de l'eau : **57-2016 - 00144**
 - Dossier réalisé par : **Mrs. Dimitri SCHOLLHAMMER – Cyrille SCHOLLHAMMER**
- Je vous précise qu'après étude, votre dossier est complet et régulier.

Je vous prie de trouver ci-joint "**le récépissé clôturant son instruction administrative**".

Dès lors, **vous pouvez entreprendre cette opération à compter de la réception du présent courrier**. Le descriptif de l'opération est joint au présent courrier.

Je vous rappelle que cette décision est susceptible de recours contentieux devant le tribunal administratif, par le déclarant dans un délai de deux mois et par les tiers durant un délai de un an, dans les conditions définies à l'article R. 421-1 du code de la justice administrative.

Une copie du récépissé sera affichée à la mairie d'AVRICOURT (57) où cette opération doit être réalisée, pendant une durée minimale d'un mois. Le dossier de déclaration sera consultable en mairie.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Copie transmise pour information :
- Onema François Mainbourg

LA RESPONSABLE DE L'UNITÉ POLICE DE L'EAU
PF, la chargée de mission Police de l'eau

VALERIE ANTOINE POTIER 

Chantal BICHLER